



**ODDO BHF**  
ASSET MANAGEMENT

## ÉVOLUTION DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE : *un moyen de peser sur la transition climatique.*

RACHIDA MOURAHIB, GLOBAL HEAD OF ESG RESEARCH CHEZ ODDO BHF ASSET MANAGEMENT & PRIVATE EQUITY  
AOUT 2022

L'engagement actionnarial s'est généralisé ces dernières années parmi les investisseurs qui souhaitent jouer un rôle pour influencer sur les activités ou le comportement des entreprises dans lesquelles ils investissent. En effet, la pratique du dialogue et l'exercice des droits de vote constituent aujourd'hui les stratégies d'investissement responsable les plus utilisées après l'application des filtres d'exclusions. D'une part, la réglementation demande de publier davantage d'informations sur les initiatives de dialogue et de gestion actionnariale ; d'autre part, les investisseurs conviennent que le fait d'anticiper les potentiels risques et opportunités associés à la durabilité aideront les entreprises à générer de la valeur à long terme.

### LES DROITS DE VOTE : UN FACTEUR CLÉ POUR INFLUENCER LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES

En conséquence, le recours à l'activisme lors d'AGO et la soumission de résolutions d'actionnaires sont de plus en plus fréquents. Les investisseurs exercent de plus en plus leurs droits de vote, non seulement pour approuver les pratiques de gouvernance mais aussi pour mettre les entreprises au défi de relever les problématiques de durabilité. L'AGO est plus que jamais perçue comme une occasion d'adresser des questions aux administrateurs et d'améliorer le dialogue entre les investisseurs et les sociétés dans lesquelles ils investissent, en particulier sur les sujets sensibles. Par exemple, lors de la saison 2022 des AGO des entreprises du CAC40, plus de 35 investisseurs ont posé environ 200 questions sur diverses thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

### LA DURABILITÉ FAIT DÉSORMAIS PARTIE DU DÉBAT

Il est vrai que la crise liée à la COVID-19 a également renforcé la croyance que les risques associés à l'ESG - comme les pandémies ou le changement climatique - sont des risques d'investissement. La pression supportée par l'écosystème financier a suscité des prises de conscience sur la façon dont la durabilité est intégrée à la stratégie des entreprises et à la vision du conseil d'administration. Nous avons donc observé une augmentation du nombre de propositions liées à la durabilité, ainsi que des votes contre des administrateurs n'ayant pas réussi à résoudre ces problèmes. En lien avec cela, les pratiques de rémunération des dirigeants sont désormais sous les feux des projecteurs : la légitimité de l'affectation de la rémunération variable et l'inclusion d'objectifs de durabilité sont des sujets sensibles. Ainsi, lors des AGO des entreprises du STOXX 600 tenues en 2021, 34 % des résolutions ayant reçu plus de 10 % de votes défavorables portaient sur la rémunération des dirigeants.



## ODDO BHF ASSET MANAGEMENT

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE S'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR

Toutefois, si les résolutions sur la rémunération constituent une pratique courante depuis des années, le concept de « résolution climatique » est plus récent et surtout le fait des entreprises européennes, en raison des pressions qu'y exercent les parties prenantes à propos des sujets environnementaux. L'accent mis sur le changement climatique joue un rôle important dans les actions d'engagement menées par les investisseurs, qui demandent aux entreprises que les plans de transition vers la neutralité carbone soumis aux votes des actionnaires soient crédibles. Même si la pratique est loin d'être généralisée, les entreprises commencent à préparer des rapports dans ce but, et les investisseurs apprécient ce fait car en moyenne le soutien des actionnaires à ces propositions a dépassé 90 % en 2021.

Néanmoins ces résolutions ne procurent pas systématiquement un niveau d'information qui permettrait de se faire une opinion pertinente sur l'ambition de la stratégie climatique de l'entreprise, au risque de frustrer les investisseurs. Une solution consisterait à disposer d'un contenu plus standardisé pour présenter les résolutions

proposées par les équipes de direction. La réglementation ira probablement dans ce sens mais, d'ici là, la soumission au vote des stratégies climatiques demeure un outil essentiel pour accroître la transparence et permettre aux entreprises de s'engager publiquement envers les parties prenantes.

Enfin, même si la pratique de « résolution climatique » est en train de gagner du terrain et qu'un cadre commun n'existe pas encore, plusieurs outils sont aujourd'hui disponibles pour prendre position. En effet, les principaux fournisseurs de procuration tiennent compte du profil de risque climatique et de la stratégie climatique des principales entreprises émettrices de GES dans leur recommandation de vote pour la direction, posant les bases d'une trajectoire favorable aux politiques de vote sur le climat.

**On peut conclure que l'engagement actionnarial est un pilier majeur pour impliquer les entreprises sur une stratégie durable à long terme. Si nous pensons qu'il faudra du temps pour réaliser la transition climatique, l'activisme est l'un des outils les plus puissants pour y parvenir.**

[am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des cinq sociétés de gestion juridiquement distinctes ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF PRIVATE EQUITY ( France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne), ODDO BHF AM Lux (Luxembourg) et METROPOLE GESTION (France). Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS et est à usage exclusif des clients catégorisés professionnels (Directive MIF). Il ne peut être distribué dans le grand public. L'investisseur est informé que la stratégie présente un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuille. La valeur de l'investissement dans cette stratégie peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable. Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication de document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS.